

COMMUNICATION

L'EXPERIENCE IVOIRIENNE EN ASSURANCE AGRICOLE

I - L'AGRICULTURE IVOIRIENNE EN QUELQUES CHIFFRES

1 – 1 LES CULTURES D'EXPORTATIONS

L'agriculture ivoirienne rime avec le binôme café-cacao.

Au niveau du cacao, avec 40% de la production mondiale, la Côte d'Ivoire se classe au premier rang des producteurs de cette spéculacion devant le Ghana. En 2011, ce sont environ 1,2 million de tonnes qui ont été produites par 700 000 exploitants sur une superficie de 2 millions d'hectares.

Après avoir occupé la troisième place mondiale pendant près de trente ans, la production de café se situe aujourd'hui à la septième place avec une production en 2011 de 280 000 tonnes réalisées par 600 000 exploitants sur une surface d'environ 700 000 hectares.

La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de noix de cola et est classée parmi les trois premiers producteurs de coton de la sous-région. Elle cultive également le palmier à huile, le cocotier, la canne à sucre, l'ananas, la banane, l'hévéa, l'anacardier, etc...

1 – 2 LES CULTURES VIVRIERES

On cite la production :

- du maïs avec plus de 600 000 tonnes sur une superficie de plus de 270 000 hectares ;
- du riz avec plus de 700 000 tonnes sur plus de 350 000 hectares ;
- de l'igname, pour plus de 5 millions de tonnes sur environ 600 000 hectares ;
- du manioc, pour plus de 2 millions de tonnes sur environ 270 000 hectares ;
- de la banane plantain, avec près de 2 millions de tonnes sur plus de 400 000 hectares.

1 – 3 L'ELEVAGE

La Côte d'Ivoire, consciente du fait qu'elle n'est pas un pays de tradition pastorale, a mis l'accent sur le développement de l'élevage afin de satisfaire ses besoins. Au niveau de son cheptel, on peut noter les chiffres ci-après :

- bovins : 1,5 millions de têtes ;
- ovins et caprins (petits ruminants) : 2,4 millions de têtes ;
- porcins : 700 000 têtes ;
- volailles : 27 millions de têtes ;
- production aquacole : environ 1000 tonnes.

Avec un poids d'environ 30% du Produit National Brut (PNB), l'agriculture constituera pendant encore longtemps l'un des moteurs de l'économie ivoirienne. C'est donc à juste titre que l'on peut se poser la question de savoir quelles sont les différentes approches mises en place par le marché ivoirien de l'assurance pour en faire une pourvoyeuse de primes.

II – L'EXPERIENCE IVOIRIENNE EN ASSURANCE AGRICOLE

La place de l'agriculture dans l'économie ivoirienne est la résultante de la convergence des différentes orientations politiques adoptées par les différents gouvernements de la Côte d'Ivoire, politiques qui ont toutes mis l'accent sur l'encadrement de l'agriculteur par :

- la mise à sa disposition de matériel végétal et animal de qualité par le développement de la recherche agronomique ;
- la formation à la mécanisation ;
- la formation à la défense des cultures, aux différentes prophylaxies pour le suivi des animaux et à l'utilisation d'intrants de qualité ;
- la formation à la régénération des plantations et au renouvellement des cheptels ou des bandes de production animales ;
- la formation à la protection mécanique des spéculations ;
- etc...

A l'analyse, l'on constate que les gouvernants ivoiriens ont de tout temps recherché les moyens pouvant permettre à l'agriculteur de mener une activité rentable avec pour finalité son bien être et celui de sa famille en lui permettant non seulement d'accroître ses superficies, ses élevages, ses productions, mais également de les protéger contre les pathologies, les ravageurs, les destructions, etc.

C'est dans cette veine que la Mutuelle Agricole de Côte d'Ivoire a été créée en 1956 à l'initiative de gros planteurs d'ananas, de bananes et d'exploitants forestiers regroupés sur le littoral qui ont initié l'assurance agricole pour la protection de leurs biens : matériel de productions, plants sur pied et les récoltes.

La Mutuelle Agricole de Côte d'Ivoire avait élaboré des produits pour la couverture :

- des risques purement agricoles c'est-à-dire l'Incendie des plants sur pieds, l'Incendie des récoltes stockées, la Mortalité du bétail ;
- des activités connexes à l'agriculture à savoir le transport des produits par voie terrestre, ferroviaire et maritime, l'agro-industrie et la transformation des produits forestiers ou de la sylviculture ;
- des risques du matériel d'exploitation des agriculteurs (automobiles, tracteurs, magasins de stockages, bureaux, habitations, etc...).

En combinant les trois facteurs que sont :

- le poids de l'agriculture dans l'économie ivoirienne, environ 30% d'une moyenne de 25,5 milliards \$ de Produit National Brut (PNB) de 1999 à 2005 à titre d'exemple ;
- l'exonération fiscale dont bénéficiait la Mutuelle au titre de ses émissions ;
- le fait qu'avant 1992 / 1993, période de la vague de privatisation des sociétés d'Etat, la quasi-totalité des Complexes Agro-Industrielles qui étaient des sociétés d'Etat étaient tous assurés à la MACI ;

l'on était en droit de s'attendre à voir des niveaux de chiffres d'affaires comme beaucoup aurait aimé les voir dans son entreprise.

Mais force a été de constater que le positionnement de la Mutuelle sur le marché ivoirien n'a pas reflété les atouts que représentent ces facteurs combinés ou pris individuellement. En effet, un rapport interne de la Mutuelle réalisé en Février 1996 faisait état d'un chiffre d'affaires de l'exercice 1978 d'environ 2,4 milliards de F.CFA avec moins de 100 millions de francs CFA (soit moins de 5%) pour les risques agricoles purs, alors que les années 70 étaient considérées comme les années du « Miracle Ivoirien ».

Ainsi donc, de manière plus fine, l'on s'est rendu compte que le portefeuille de la Mutuelle était en très grande partie le fait des émissions dans les branches autres que le risque agricole pur à savoir l'automobile, l'incendie et les risques annexes, le transport, la maladie, etc.

Même les opérations de création de plus de 25.000 ha de plantations d'hévéas entre les années 1978 et 1998 au profit des cadres et des jeunes déscolarisés et soutenues par les banques de développement qu'étaient la BNDA (Banque Nationale pour le Développement Agricole) et la CAA (Caisse Autonome d'Amortissement) n'ont pu permettre l'amélioration du taux de pénétration de l'assurance du risque agricole pur.

En effet, dans le cadre de ces opérations, ces banques finançaient, sous forme de prêts, la création de plantations d'hévéas par des structures d'encadrement. Dans le prêt consenti était incluse une prime d'assurance incendie. Cette formule qui était pourvoyeuse de contrats et facilitait la collecte de la prime car payée par le banquier a vite connu des limites. De fait, avec les actions de privatisations dans les différents secteurs de l'économie nationale, l'on a observé un ralentissement des actions d'encadrement des planteurs et une chute des taux de recouvrement des crédits consentis aux producteurs villageois. Les banques ont donc cessé de financer la création des plantations privant ainsi la Mutuelle d'aliments issus de ce canal.

Dans le même temps, l'on a observé que des planteurs assurés dans le cadre de ces opérations ne renouvelaient plus leur police après la période de crédit.

Un schéma presque similaire a été également observé au niveau de la garantie mortalité du bétail.

Ainsi, mis à part quelques élevages conduits dans des normes modernes, cette garantie couvrait principalement les bœufs de trait utilisés pour la culture attelée du coton.

En 1989, selon une étude réalisée par la CIDT (Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile), Société d'Etat chargée de l'encadrement de la culture du coton avec pour zone de compétence le centre, le nord-est et le nord, la population de bœufs de trait était estimée à environ 57.000 têtes avec une projection de 100.000 têtes pour 1995. Sur cette population en 1989, seuls 979 têtes soit moins de 2% étaient assurées par le truchement de la CIDT. Avec la privatisation de la CIDT, ce portefeuille a été perdu par la MACI au profit d'une auto-assurance.

En comparant la réalité des chiffres tels que présentés au potentiel assurable en milieu rural ivoirien en 1996 qui laissait entrevoir une prime annuelle de plus de 12 milliards de Francs CFA, dans une hypothèse où ce potentiel serait limité à la garantie Incendie du verger café-cacao et à la mortalité des bœufs de trait, l'on se rend aisément compte que des freins liés à l'assurance agricole sont indéniables.

Pour combattre ces freins, diverses stratégies ont été éprouvées sur le terrain par la Mutuelle Agricole. On peut citer :

- la collaboration avec les banques, les structures d'encadrement du monde rural, les associations villageoises ;
- la mise en place d'une cellule spéciale composée de techniciens de l'agriculture ;
- la création de Délégations Régionales pour être plus proche de l'agriculteur ;
- l'élaboration de produits spécifiques tels que l'Assurance Incendie des Plantations de Café, de Cacao, d'Hévéas, de Palmier à Huile, de Citronnier, etc...;
- une communication intense sur les produits mais également sur l'exonération fiscale ;
- Etc...

C'est donc dire que les réalités telles que présentées sont loin d'être le reflet d'inactions en matière de conquête du monde rural.

Aussi, pour en chercher les causes profondes, diverses études et recherches entreprises à l'initiative des dirigeants de la Mutuelle ont révélé quelques traits caractéristiques du milieu rural ivoirien qui ont aidé à comprendre la réticence de celui-ci vis-à-vis de l'assurance.

Il s'agit entre autres :

- 1°) De la forte proportion d'illettrés dans la population rurale ;
- 2°) Du conservatisme de la tradition qui se traduit par un attachement aux valeurs ancestrales dominées par une idéologie sociale fondée sur :
 - le système magico-religieux : le paysan fait confiance aux croyances ancestrales pour la protection de sa vie et de ses biens
 - la solidarité villageoise ;
- 3°) De la confusion entre les notions de prime et d'épargne et de la perception de la notion d'investissement. En effet, le paysan, lorsqu'il réalise un dépôt en banque ou dans toute autre institution financière, est guidé par le souci de protéger ses économies. Or, la prime d'assurance est assimilée par le paysan à un dépôt qui est certes en sécurité mais qui ne lui est pas restitué à sa demande ou lorsqu'il n'y a pas de sinistre. Il considère la prime comme une épargne à fonds perdus et par conséquent ne voit pas toujours l'intérêt de la constituer et préférera la banque. Au niveau de l'investissement sa perception de cette notion

l'emmène à ne pas comptabiliser des éléments qui pourtant devraient l'être, le conduisant ainsi à sous estimer le montant des capitaux en risque. Par exemple, dans l'opération de création d'une plantation, très souvent, le paysan fait intervenir une main d'œuvre gratuite ou verse des rémunérations en nature aux manœuvres. Dès lors, il considère que son investissement n'est représenté que par le seul matériel végétal planté qu'il considère comme faible et ne nécessite pas une assurance. ;

4°) De la faiblesse du revenu du paysan et l'insuffisance d'organisations économiques ;

Depuis Octobre 2005, cette Mutuelle, qui avec celle du Sénégal constituaient les deux seules Mutuelles Agricoles de l'Afrique Occidentale, n'existe plus.

Il n'empêche pour autant que le relais soit pris par des sociétés d'assurances du marché qui commercialisent des produits couvrant le risque agricole pur car convaincues que l'assurance agricole se développera en Côte d'Ivoire. Même si pour l'instant elles font leurs premiers pas dans ce segment de marché, nous sommes persuadés qu'elles trouveront rapidement des solutions aux problèmes rencontrés par la Mutuelle agricole car des atouts certains existent.

Au nombre de ceux-ci on peut citer :

1°) La loi N° 98 – 750 du 23 Décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural qui permet l'accession à la propriété ;

2°) La modernisation de l'agriculture avec comme levier :

- l'intégration de jeunes intellectuels dans le circuit de production agricole. Ceux-ci connaissent l'assurance, ne sont pas prisonniers des préjugés ancestraux et sont guidés par la recherche de l'optimisation de leurs rendements. Par conséquent, ils n'hésiteront pas à penser à la couverture de leurs produits et outils de production ;
- l'amélioration des techniques culturales, la mécanisation et la régénération du verger café-cacao;
- le programme national d'investissement visant une croissance agricole de 9% par an sur 5 ans et doté d'un budget de 1 000 milliards de Francs CFA et qui devrait être mis en œuvre au cours de cette année 2012 ;

3°) La pratique de la culture de l'hévéa dans des zones autrefois considérées comme marginales pour cette culture notamment dans la région du N'Zi avec un programme de plus de 200 000 ha à créer en 3 ans ;

4°) Les échanges d'expériences avec des sociétés de pays ou régions ayant développé des produits couvrant le risque agricole comme le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, etc...

5°) S'il nous est permis de faire des projections, l'éventualité de l'instauration d'une obligation d'assurance pour certaines cultures (café, cacao, hévéa) si tant est que les décideurs sont convaincus que « le succès de ce pays repose sur l'agriculture » et que l'Etat, dans son rôle régalien peut être amené à faire le bonheur d'une partie du peuple contre son gré.

Je vous remercie.

Monsieur KOFFI KOFFI Martin
Directeur Général ATLAS ASSURANCES Côte d'Ivoire